







## “Réservation d’espaces mutualisés”

	NOMBRE DE PLACES	EMPLACEMENT	EQUIPEMENTS	CRENEAU DE RESERVATION	PARTICIPATION ADHERENTS	PARTICIPATION AUTRES
 <b>1 AMPHITHÉÂTRE</b>	159 places	Niveau 0 : Salle 017	8 fauteuils intervenants, 3 tables basses, vidéoprojecteur sonorisé, 4 micros, portants vestiaires	4h consécutives 9h/13h 13h30/17h30 18h/22h	<b>252€ les 4h<sup>1</sup></b> Accès à l'espace détente inclus sur les mêmes horaires	<b>300€ les 4h</b>
 <b>2 ESPACES DÉTENTE</b>	20 et 32 places assises/80 debouts	Niveau 0 : Salle 014 (32 ou 80 places) Niveau 3 : Salle 316 (20 places)	Salle 014 : micro-ondes, vaisselles, réfrigérateur, point d'eau, tables et/ou guéridons, accès traiteur Salle 316* : réfrigérateur, fauteuils, canapés, table basse, écran vidéo  <b>Connexion possible en visioconférence sur demande*</b>	3h minimum	<b>76€ les 3h<sup>1</sup></b> ou <b>101€ les 3h</b> pour les adhérents dont le siège social est hors MRS	<b>150€ les 3h</b>
 <b>5 SALLES DE RÉUNION</b>	14, 28 et 32 places	Niveau 0 : Salles 012 (32 places) et Salle 015 (14 places) Niveau 1 : Salle 115 (28 places) Niveau 2 : Salle 215 (28 places) Niveau 3 : Salle 315 (28 places)	vidéoprojecteur, tableau blanc, table large  <b>Connexion possible en visioconférence sur demande*</b>	2h minimum	<b>16€ les 2h<sup>2</sup></b> ou <b>32€ les 2h</b> pour les adhérents dont le siège social est hors MRS	<b>50€ les 2h</b>
 <b>5 ESPACES DE TRAVAIL</b>	10 places	Niveau 1 : Salles 103 et 125 Niveau 2 : Salles 208 et 229 Niveau 3 : Salle 310	tableau type paperboard	2h minimum	<b>8.50€ les 2h<sup>2</sup></b> ou <b>17€ les 2h</b> pour les adhérents dont le siège social est hors MRS	<b>30€ les 2h</b>

**Horaires d'ouverture de l'accueil MRS pour récupérer clés et badges :** du lundi au vendredi de 9h à 17h. Salles disponibles de 9h à 23h, accès aux personnes à mobilité réduite, wifi public.

**Annulation :** 48h à l'avance pour les réservations du lundi au vendredi et le jeudi pour celles du samedi et dimanche (passé ce délais, indemnité forfaitaire de 20 euros)."

\*Sous réserve d'en faire la demande auprès du secrétariat ; <sup>1</sup> 1 créneaux de gratuité par an et/ou <sup>2</sup> 2 créneaux de gratuité par an pour les adhérents disposant de bureaux à la MRS